

# Handicap : l'école, et après... ? Ruptures et continuité des parcours

Présentation du dossier

Marie-Hélène JACQUES  
Maître de conférences en sciences de l'éducation  
Université de Poitiers - Gresco

Jacques BOUCHAND  
Maître de conférences en sciences de l'éducation  
Université de Poitiers - Laboratoire Techne

Hervé BENOIT  
INS HEA  
Laboratoire Crises (EA 4424)  
Université de Montpellier 3

**E**NJEU sociétal majeur, la question de la continuité des parcours des personnes handicapées, de la scolarité à l'insertion socioprofessionnelle, est une priorité dans les préconisations des Agences régionales de santé (ARS) au regard du *projet de vie* mentionné dans l'article L114-1-1 de la loi du 11 février 2005. Or, si la scolarisation des élèves handicapés a connu de nets progrès depuis la promulgation de cette loi, la question de la transition école/vie adulte apparaît toujours comme une étape épineuse du parcours de vie des grands adolescents et des jeunes adultes en situation de handicap. C'est à cette problématique du *projet de vie* que le dossier s'intéressera, en associant des témoignages de praticiens, qui ont à gérer et à accompagner cette transition du scolaire vers le professionnel (enseignants, chefs d'établissements ou de services, responsables institutionnels), et des résultats de recherches en psychologie, sociologie, sciences de l'éducation ou psychologie sociale. L'objectif poursuivi est de rendre compte de résultats scientifiques éclairants et de pratiques professionnelles efficaces en matière de continuité des parcours des grands adolescents et jeunes adultes en situation de handicap.

Trois grandes thématiques structureront ce dossier : la question du parcours scolaire et des accompagnements mis en œuvre pour préparer à l'emploi et à l'autonomie

sociale ; la question des possibilités d'insertion socioprofessionnelle et des modalités d'intégration au monde du travail (en milieu ordinaire ou protégé) ; enfin, la question du *devenir adulte*, que ce soit en termes d'autonomie, de vie affective et sociale ou d'exercice de ses droits.

**Serge Ebersold** introduit le dossier en présentant un cadre conceptuel dans lequel le processus de transition, compris comme passage d'un cycle éducatif à un autre, d'un espace social à un autre, d'une condition sociale à une autre, fonctionne comme analyseur de l'effet *capacitant* ou, au contraire, *invalidant* de l'environnement éducatif dans lequel est immergé l'élève. La *vulnérabilisation* du lycéen ou de l'étudiant tient en effet à l'existence de *goulots d'étranglement* et de *bifurcations* liées, par exemple, au cloisonnement entre les filières d'enseignement général et les filières d'enseignement professionnel. Une telle conception inscrit le handicap dans une perspective écologique et le rapporte à l'accessibilisation de l'environnement éducatif, c'est-à-dire tout autant aux stratégies d'aménagements et de soutiens appropriés aux rythmes et aux besoins des intéressés, qu'à la promotion d'un *ethos inclusif* postulant à la fois que l'élève présentant un besoin éducatif particulier est un être en devenir et qu'il se forge son identité personnelle et sociale à partir de la possibilité d'être à égalité de chances, par exemple dans l'accès à l'emploi, avec les autres jeunes adolescents ou adultes.

La première partie du dossier, consacrée à la transition entre le parcours scolaire et le projet professionnel, est ouverte par **Marie-Hélène Jacques** qui s'attache à définir la transition élève/travailleur en fonction de trois familles d'observables : la transition comme reconstruction identitaire ; la transition comme modification des activités ; la transition comme support de nouvelles représentations de soi. Cette analyse la conduit à formuler des propositions d'action pour accompagner l'anticipation de soi chez le jeune adulte avec retard mental fondées sur l'hypothèse que la réflexivité est constitutive de l'anticipation de soi. Il s'agira de recenser les *ressources transitionnelles*, c'est-à-dire de préparer l'entrée du jeune adulte avec retard mental dans le monde du travail en l'amenant à rassembler l'ensemble de ses connaissances sur ce monde pour étayer sa capacité à s'anticiper autre. Ce collectage, sous la forme d'un *album d'expériences*, aura le statut d'un annuaire personnalisé et évolutif de *ressources transitionnelles* et constituera pour ses accompagnateurs un véritable support de transition pour amorcer, faire évoluer puis élaborer son projet personnel d'orientation. Cette préparation à *l'après*, à laquelle concourt de manière déterminante l'enseignant référent en veillant à la fluidité des transitions, appelle selon **Nelly Blouet** le développement d'une *pédagogie transitionnelle*, fondée à la fois sur la pratique d'une pédagogie explicite en éducation à l'orientation et sur la guidance d'un formateur *passeur-accompagnateur* qui ne postule pas l'autonomie l'apprenant dans la situation, mais contribue à sa construction par une approche complexe alliant l'imprévu et l'accompagnement. L'Ulis en lycée professionnel a précisément vocation à mettre en œuvre auprès des jeunes en situation de handicap une initiation professionnelle réussie et à les aider à réaliser leur transition identitaire. L'étude menée par **Thierry Grégor** au sein d'un tel dispositif accueillant des jeunes déficients intellectuels a pour objet de mesurer les gains obtenus, grâce à l'accompagnement vers l'insertion professionnelle, en termes de *représentation*

*de soi et de représentations d'avenir*. S'agissant des jeunes sourds de l'IRJS<sup>1</sup> de Poitiers, les pratiques d'accompagnement vers le monde du travail, décrites par **Emmanuelle Devaux**, ne se contentent pas de prendre en compte le passage du jeune du statut d'élève à celui d'acteur de sa formation, en lycée professionnel ou en centre de formation d'apprentis, mais englobent aussi les aspects spécifiques de la communication, les risques d'isolement, l'autonomie dans la vie quotidienne et le passage de l'internat à la vie adulte. Sur le plan institutionnel, **Philippe Marsault**, inspecteur conseiller technique du recteur de Poitiers, s'appuie sur des données statistiques pour montrer comment, dans cette académie, la progression de la scolarisation des élèves handicapés au collège et au lycée a conduit à imposer l'enjeu fort de l'insertion sociale et professionnelle comme ligne directrice du projet académique. En clôture de cette première partie, mais tout autant pour annoncer les deux suivantes, l'étude comparative de la perception de soi et de l'autorégulation entre des jeunes avec déficience intellectuelle d'âge scolaire et des jeunes tout-venant présentée par **Nathalie Nader-Grosbois**, professeur à l'université catholique de Louvain, remet en question les *a priori* selon lesquels les enfants avec déficience intellectuelle auraient une plus mauvaise ou une meilleure estime d'eux-mêmes que les enfants dits *ordinaires*. Elle montre qu'il en est tout autrement et que la perception globale de soi et la perception par domaines de compétences ne diffèrent pas chez les jeunes handicapés par rapport à leurs camarades valides, si ce n'est ponctuellement dans certains domaines précis. Le fait que les compétences d'autorégulation semblent influencer sur la perception positive de soi rejoint le constat de certains chercheurs sur le rôle prédictif de l'autodétermination dans ce domaine pour des adolescents avec déficience intellectuelle.

Centrée sur l'accompagnement vers l'insertion professionnelle, la deuxième partie de ce dossier s'intéresse tout d'abord aux facteurs à prendre en compte en matière d'accès à l'emploi : en distinguant la *capacité à travailler* de celle de *situation d'emploi* **Reynald Brizais** permet de comprendre en quoi la question de l'utilité sociale est l'un des enjeux essentiels de la mission des Esat<sup>2</sup> et comment elle se décline sous les deux aspects de la protection et de la promotion de la personne handicapée. Les deux recherches présentées ensuite mettent en évidence la confrontation à la démultiplication statutaire liée à la situation d'emploi et la prééminence des savoir-être par rapport aux savoir-faire et aux savoirs dans les exigences des employeurs. Mais c'est moins le jeune déficient intellectuel en demande d'insertion professionnelle en milieu ordinaire que l'environnement d'accueil et ses acteurs qu'il s'agit d'accompagner, aux yeux de **Rémy Leblanc**, promoteur du dispositif Djinh (Dispositif jeunes insertion handicap). Si l'on veut éviter que l'accès à l'emploi ne soit mécaniquement limité aux seules personnes très proches du processus classique d'insertion, il convient de *faire et de penser autrement* : en apportant un soutien aux familles, afin de laisser au jeune la pleine maîtrise de ses choix de vie ; un soutien aux acteurs de la formation, de façon à les aider à dépasser l'approche première consistant à apporter des adaptations minimales aux schémas communs ; un soutien aux entreprises enfin en adaptant l'emploi à la personne plutôt que l'inverse.

1. Institution régionale des jeunes sourds.

2. Établissements et services d'aide par le travail.

Dans cette perspective, **Jean-Claude Galy**, directeur d'un centre d'adaptation et de redynamisation au travail (Cart), établissement créé il y a plus de 40 ans dans le cadre d'une contestation radicale des pratiques médico-sociales de l'époque, insiste sur l'importance d'une approche globale qui ne segmente pas l'accompagnement professionnel et l'accompagnement social et qui s'inscrit dans le cadre d'un maillage susceptible d'étayer, grâce à des dynamiques collectives et des partenariats avec les services de droit commun, le maintien en milieu ordinaire des personnes présentant des troubles cognitifs. La vocation d'une association comme Diapasom, présentée par **Annie Adami** et **Sophie Baudoin**, est du même ordre, qui consiste à aider les personnes sourdes ou malentendantes à trouver un emploi et surtout à le garder, en intervenant, à tout moment de leurs parcours personnels et professionnels, sur leurs lieux de vie. En matière d'insertion professionnelle, la mission de Diapasom n'est en aucun cas de se substituer aux organismes de placement (Cap emploi, Pôle emploi, Mission locale), mais de faciliter l'action de ses partenaires, soit en apportant les moyens de l'accessibilité, soit en s'assurant de la cohérence du projet professionnel au regard de la surdité.

La question du *devenir adulte* est enfin abordée dans la troisième section du dossier. C'est à **Jacques Bouchand** qu'il revient de l'ouvrir en proposant une revue des principaux travaux internationaux menés ces dernières années sur les facteurs favorisant ou au contraire entravant l'autonomie et la participation sociale des personnes avec déficience intellectuelle. Dans le cadre de l'évolution de cette dernière notion et du développement d'une approche socio-écologique, qui consiste à intégrer, dans la définition même du handicap, la question des *supports*, c'est à dire les aides, les services et les soutiens dont peut bénéficier la personne dans son environnement, les définitions internationales de la déficience intellectuelle relativisent la référence au QI et font appel de plus en plus largement à une autre notion, celle de *compétences adaptatives*. Bien que ce concept reste encore relativement flou, il permet de centrer la conception de la déficience intellectuelle sur l'approche pragmatique de l'intelligence plutôt que sur le déficit cognitif et il sera sans doute amené à jouer un rôle central pour l'inclusion sociale et scolaire. Pour **Éric Santamaria**, le processus de transition du jeune vers la vie adulte est subordonné à la reconnaissance de son *statut d'adulte* ou, autrement dit, de son *âge calendrier*, par opposition à l'assignation à une éternelle enfance correspondant au regard communément porté par la société sur les personnes avec déficience mentale. La création au sein d'un établissement de la région parisienne d'une inter-unité de jeunes majeurs, analysée comme l'instauration d'un rite de passage vers l'âge adulte, offre l'occasion d'une enquête de type ethnologique fondée sur l'observation participante, qui se donne pour objet de répondre à la question de savoir si la prise en compte de la *majorité calendrier* est susceptible de modifier à la fois la place et les modes d'accompagnement de ces personnes dans l'institution. Un autre seuil déterminant du passage à l'âge adulte est celui de la *décohabitation familiale*, dont **Audrey Parron** décrit les différentes modalités pour de jeunes adultes présentant des troubles psychiques. Une enquête longitudinale de trois ans auprès de 21 jeunes adultes usagers des services de santé mentale fait apparaître que, même lorsque l'autonomisation est favorisée par l'accompagnement institutionnel,

subsistent des zones de dépendance familiale. Il restait enfin à reprendre la question de l'impact des capacités d'autodétermination sur la construction de l'identité personnelle d'adolescents et de jeunes adultes en situation de handicap : c'est l'objet de la contribution de **Marie-Claire Haelewyck**, professeur à l'université de Mons. Après avoir dégagé les enjeux de l'autodétermination au regard du développement identitaire et mis en évidence le rôle de l'environnement, notamment sous l'aspect des représentations que se font les professionnels des capacités de la personne et par suite des occasions qu'ils lui donnent de les développer, l'auteur rend compte dans un second temps de l'élaboration et de la validation d'un outil de formation « *C'est la vie de qui, après tout ?* ». Un aperçu est donné de la méthode utilisée pour tester cet outil et des résultats obtenus. Il apparaît que le travail sur l'autodétermination peut modifier la perception que les parents et les professionnels se font des personnes handicapées, ce qui est très prometteur.

Pour conclure en élargissant le champ de la réflexion, **Éric Plaisance** examine l'évolution du concept d'accessibilité, de l'accessibilité physique à l'accessibilité pédagogique, et rapporte son extension à la notion de *conception universelle*, c'est-à-dire au principe d'universalité d'une cité conçue pour tous. Ainsi est-il conduit à engager une relecture et même une refondation de la problématique du handicap, non plus défini comme limitation intrinsèque, mais au regard des situations et des contextes plus ou moins inclusifs, ce qui, dans le cadre des formations scolaires et professionnelles, est de nature à subvertir les représentations que se font les enseignants de leurs élèves en mettant l'accent sur l'impact de l'environnement éducatif plutôt que sur les lacunes, déficits et incapacités.

